



Conseil d'administration du 27 novembre 2018

Délibération n° 2018/56

Objet : Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'étude de gisements fonciers avec La Roche-sur-Yon Agglomération

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Vu la délibération n°2012/22 du 4 octobre 2012 portant approbation d'un dispositif d'aides financières aux intercommunalités qui engagent des études de gisements fonciers,

Vu la convention d'étude de gisements fonciers approuvée par le Conseil d'Administration du 20 septembre 2017,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'étude de gisements fonciers entre La Roche-sur-Yon Agglomération relative aux études de gisements fonciers.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le
Préfecture de la Vendée

29 NOV. 2018

Courrier Arrivé